

Orientation 2.1 Aménager un territoire durable

Orientation 2.1 Aménager un territoire durable

Mesure 2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires.

« La qualité des paysages ruraux du parc national des Écrins est un point fort dans la vie quotidienne des habitants et un atout pour l'attractivité du territoire. Il est donc essentiel de préserver ce capital paysager de proximité et d'envisager son évolution en conciliant les approches innovantes avec le respect des modes d'habitat et le caractère du parc national »

page 52

Référence ID de l'article : #1346

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-21 14:10